

## **BOURSE MECENE ET LOIRE DOSSIER DE CANDIDATURE 2014**

### **1. Préambule**

#### **Mécène et Loire : une nouvelle génération de fondation d'entreprise**

*Une Fondation d'entreprise est une initiative privée pour l'intérêt général, « à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.... ».*

Au cœur du Grand Ouest, le Maine-et-Loire occupe un emplacement géographique stratégique entre Paris et la façade Atlantique. Son développement économique participe activement au dynamisme qui anime les trois régions du Grand ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Basse-Normandie).

Consciente de ces richesses, la fondation *Mécène et Loire* a pour objectif de soutenir, par tous moyens matériels, humains, techniques ou financiers, les actions d'intérêt général, innovantes et porteuses d'image pour et sur le territoire du Maine-et-Loire, dans les domaines de la culture, de la solidarité, du sport, du patrimoine, de la science et de l'environnement. Elle intervient en complément des politiques engagées par les diverses parties publiques ou privées impliquées dans les projets identifiés par la Fondation.

Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire, elle est la première fondation d'entreprise française constituée de plusieurs membres fondateurs et œuvrant au soutien de plusieurs porteurs de projets dans des catégories différentes. Le Comité de ses fondateurs réunit 29 représentants des entreprises membres fondateurs, 3 représentants des salariés des membres fondateurs et des personnalités qualifiées mettant au service de la Fondation leur expertise.

La fondation *Mécène et Loire* est une manière subtile pour les entreprises qui la composent de valoriser leur image de marque, une forme distinguée, une manière de se montrer responsable, riche d'initiatives dynamisantes. Elle s'inscrit dans une démarche de qualité non tapageuse et authentique. Les mécènes de notre fondation agissent par désir et par plaisir. Mais le mécénat n'est pas gratuit et ne peut l'être, les entreprises membres fondateurs œuvrent pour mieux s'insérer dans le tissu local et accroître leur notoriété, communiquer avec leurs clients et prospects, donner une dimension sociale et culturelle à leur entreprise, dynamiser leur personnel et susciter une fierté propre, être des entreprises citoyennes et responsables, être porteuse de valeurs humanistes en favorisant les rencontres et les échanges.

La fondation *Mécène et Loire* mène deux types d'actions de mécénat. Chaque année environ 140 000 euros sont accordés à une vingtaine de candidats présentant leurs projets originaux, et, tous les deux ans, une bourse de 20 000 euros accompagne un projet unique sélectionné sur un thème proposé par la fondation.

## La bourse Mécène et Loire : un projet qui laisse à chacun le choix de l'équilibre entre les différents thèmes dans tous les types d'expression

La fondation *Mécène et Loire* a été créée pour exprimer très fort la volonté de contribuer au développement du Maine et Loire, d'aider à mieux faire connaître notre territoire, d'en développer l'attractivité, d'en favoriser l'avenir économique.

Outre les actions de mécénat régulières, la bourse est le moyen pour la fondation d'exprimer les véritables valeurs portées par les hommes et les entreprises qui la composent. Elle a pour objet d'accompagner un grand projet développé à son initiative, sur un thème porteur de ses propres ambitions, à travers lequel les candidats pourront librement exprimer leur créativité et leur sens de l'innovation.

Pour cette Bourse 2014, les 29 entreprises fondatrices de la Fondation *Mécène et Loire* accompagnent et donnent toute liberté d'expression à ce grand projet sur le thème « **Art, innovation et économie** ». Les candidatures seront étudiées par un jury choisi et réuni spécialement à cette occasion. Le thème proposé répond à l'ensemble de nos objectifs, il s'est imposé naturellement. Il est volontairement ouvert et s'adresse à tous les types d'expressions. Le porteur du projet laissera libre court à son imagination pour proposer un lieu emblématique en Maine-et-Loire pour présenter son œuvre au public angevin. Le porteur de projet devra être âgé de 35 ans maximum.

Pousser l'esprit de réflexion, le partage des idées, l'excellence de la démarche créative à ses limites extrêmes est le risque que veut prendre la fondation. Ainsi cette œuvre doit-elle devenir actrice du rayonnement et véhiculer les valeurs humanistes et citoyennes qui sont au cœur de la démarche de Mécène et Loire.

## 2. Modalités de participation

*Pour participer, les candidats devront déposer un dossier de participation qui respectera les éléments suivants.*

Il devra se présenter sous la forme d'un document (en couleur si possible), dactylographié, au format A4, **10 pages maximum** (hors documents complémentaires d'inscription). Il pourra éventuellement être accompagné d'une version numérique des mêmes documents (support type cd-rom).

### **Ce dossier de présentation du projet comprendra :**

- la démarche qui a prévalu à la création du projet ;
- la présentation générale de l'œuvre : approche créative, objectifs... ;
- la description de l'œuvre à réaliser : dimensions, visuels... ;
- Une proposition de lieu en Maine-et-Loire pour présenter l'œuvre ;
- l'approche économique du projet avec un échéancier

### **Il devra comprendre obligatoirement :**

#### **La fiche d'inscription (annexe 1 du règlement) complétée, accompagnée de :**

- une lettre de motivation qui exprime l'intérêt du créateur ou du collectif pour la Bourse Mécène et Loire ;
- un curriculum vitae du porteur de projet ou une présentation du collectif ;
- une déclaration sur l'honneur de la personne, du responsable légal, du groupe comme auteur unique ou collectif du projet ou de l'œuvre originale (annexe 2 du règlement).

Pour être recevable le dossier de participation devra aussi être accompagné des annexes 3 et 4 dûment remplies présentes dans le règlement.

### **Conseils de rédaction :**

Le dossier devra respecter les rubriques indiquées.

Le jury sera sensible au caractère clair et concis du dossier (police conseillée : arial 12), mais aussi à tout élément graphique ou rédactionnel qui permettra d'en étayer les points forts.

## Impératifs :

Le dossier ne sera pris en considération que dans la mesure où il sera reçu complet.  
La candidature devra faire l'objet d'un envoi unique. Aucune pièce supplémentaire ne pourra être ajoutée sauf demande expresse des comités experts.  
Aucun dossier ne sera retourné au candidat après étude.

Le règlement ainsi que les annexes indispensables à la constitution du dossier de participation sont téléchargeables sur [www.mecene-et-loire.fr](http://www.mecene-et-loire.fr).

## Date limite de dépôt des dossiers :

Les dossiers de participation des candidats devront être retournés au plus tard avant le **30 avril 2014** à minuit, cachet de La Poste faisant foi :

MECENE ET LOIRE  
8 boulevard du Roi René  
CS 60626  
49006 ANGERS CEDEX 01

## 3. Les étapes de sélection

### Les principales étapes de la procédure de sélection :

- **examen** des candidatures et de l'éligibilité des projets par le jury (créativité, originalité, pertinence de l'œuvre dans le cadre du thème imposé);
- **évaluation** des projets par le jury. À ce titre, ses membres se réservent le droit de contacter et/ou rencontrer certains candidats pour étayer leur jugement concernant les projets et leurs auteurs;
- **sélection** de trois projets nominés et publication de la liste sur le site [www.mecene-et-loire.fr](http://www.mecene-et-loire.fr) ;
- **désignation** du lauréat par le jury.

### Calendrier

Jusqu'au 30 avril 2014 :	réception des dossiers de candidature
30 juin 2014 :	désignation des trois projets nominés
30 septembre 2014 :	désignation du lauréat
Au plus tard le 30 septembre 2015 :	livraison de l'œuvre

## 4. Le jury

En présence du Président de la Fondation Mécène et Loire, le jury est composé de :

- chefs d'entreprises, membres fondateurs de Mécène et Loire ;
- du dernier lauréat de la Bourse Mécène et Loire ;
- de personnalités qualifiées expertes et reconnues.

A partir de tous les dossiers reçus, le jury aura pour mission, de sélectionner les trois projets nominés et le lauréat de la Bourse.

Le jury est seul juge de ses choix et de ses décisions de décerner ou non la Bourse en considération des projets qui lui sont soumis.

## 5. Les critères de sélection à respecter

Les projets seront notamment examinés selon les critères suivants :

- qualité artistique ;
- originalité et paternité, pertinence et cohérence de la démarche créative ;
- faisabilité globale du projet ;
- capacité du projet à être exposé dans le cadre d'une diffusion auprès du grand public, en différents lieux ;
- qualité du parcours du candidat (CV, expérience...) et de sa motivation ;
- respect des éléments et critères constitutifs du dossier ;
- capacité du candidat à intégrer dans son projet l'éthique et les valeurs de la Fondation Mécène et Loire (valeurs humanistes et citoyennes des 29 chefs d'entreprise, membres fondateurs).

## 6. Annonce des nominés et du lauréat

A l'issue d'une première délibération, à la clôture de l'appel à candidature, le jury choisira trois nominés, à qui une maquette de leur projet sera demandée. Le 15 septembre 2014 au plus tard, le jury se réunira une dernière fois pour déterminer le lauréat.

La Bourse Mécène et Loire 2014 sera décernée officiellement au lauréat, au cours du printemps 2015, à l'occasion d'une soirée qui verra également la présentation des trois nominés et de leur projet.

Le lauréat devra impérativement être présent à l'occasion de la remise du prix et se rendre disponible dans les jours qui précèdent cette soirée pour rencontrer l'organisateur.

## 7. Dotation

Le lauréat bénéficiera :

- d'une dotation de 20 000 € pour lui permettre de réaliser son œuvre ;
- d'une visibilité rédactionnelle dans le cadre des articles consacrés à la Bourse Mécène et Loire dans les supports de communication de la CCI de Maine-et-Loire et des différents partenaires ;
- d'une visibilité lors de la cérémonie de remise du prix et lors de l'exposition de son œuvre dans un lieu emblématique du Maine-et-Loire ;
- d'une visibilité médiatique dans le cadre des relations presse consacrées à la Bourse Mécène et Loire 2014 ;
- de la réalisation d'une brochure présentant le lauréat (son parcours, son œuvre...) et les nominés de la Bourse 2014.

## 8. Informations complémentaires

*Pour toute information sur la Bourse Mécène et Loire 2014 :*

**Corentin BRICHON**

**Tél. : 02 41 20 49 27**

**corentin.brichon@mecene-et-loire.fr**

ou consultez : [www.mecene-et-loire.fr](http://www.mecene-et-loire.fr)